

Du Six Janvier mil huit cent quatre-vingt-six, à Neuf heures du matinN° 1
ACTE DE DÉCÈS de Elie Joseph, Ferdinand, Monetti
Célestaire

décédé le jour huit à sept heures du soir profession d'aucune
 âgé de deux jours ans, né à La Gard
 département de la Var domicilié à La Gard
 fil de Agostino, Monetti né à Casciavela département
 de Naples et de Benetta, Bonelli département
 née à Casciavela département d'Italie

Sur la déclaration à moi faite par Balthaz, Clotien âgé
 de treize ans, profession de jacquier des postes domicilié à La Gard
 qui a dit être assuré du décès du défunt et par Christin, Juste
 âgé de quarante-quatre ans, profession de cardeur domicilié à La Gard
 domicilié à La Gard qui a dit être assuré du décès du défunt

Et ont les déclarants, Signé François, Jean-Baptiste, Euvrel adjoint
 constaté, suivant la loi par moi délégué par Monsieur le Maire de La Gard

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture
 du présent acte a été donnée aux déclarants.



N° 3

Du Dix-sept Janvier mil huit cent quatre-vingt-six, à trois heures du soirACTE DE DÉCÈS de Marguerite, Sévère, Sévère
jean-Baptiste, Scavlaud

décédé le jour huit à cinq heures du matin profession d'aucune
 âgé de quatre-vingt-quatre ans, né à Tolbin, Coul
 département de la Var domicilié à La Gard
 fil de Joseph, Sévère né à Garioult département
 de la Var et de jean Marguerite, Rimbaud département
 née à Garioult département d'la Var

Sur la déclaration à moi faite par Antoine, Scavlaud âgé
 de treize ans, profession de représentant de Commerce domicilié à Coulon
 qui a dit être assuré du décès du défunt et par Christin, Maguel
 âgé de quarante-trois ans, profession de secours de la ferme
 domicilié à La Gard qui a dit être assuré du décès du défunt

Et ont les déclarants, Signé François, Jean-Baptiste, Euvrel
 constaté, suivant la loi par moi délégué par Monsieur le Maire de La Gard

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture
 du présent acte a été donnée aux déclarants.

Du Dix-neuf Janvier mil huit cent quatre-vingt-six, à dix heures du matinN° 2
ACTE DE DÉCÈS de Emma, Josephine, Marie, Amélie, Rostan
Eveuse de Emile, Thierry

décédé le jour huit à dix heures du matin profession d'aucune
 âgé de vingt-neuf ans, né à La Saulce
 département de la Haute-Savoie domicilié à La Gard
 fil de Joseph, Rostan né à St André d'Embrun département
 de la Haute-Savoie et de jean, Françoise, Thierry département
 née à Bastin département de la Corse

Sur la déclaration à moi faite par Saugier, Joseph âgé
 de soixante-trois ans, profession de Mandataire domicilié à La Gard
 qui a dit être assuré du décès du défunt et par Scavlaud, Euvrel
 âgé de vingt-six ans, profession de Marchand de vins
 domicilié à La Gard qui a dit être assuré du décès du défunt

Et ont les déclarants, Signé François, Jean-Baptiste, Euvrel
 constaté, suivant la loi par moi délégué par Monsieur le Maire de La Gard

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture
 du présent acte a été donnée aux déclarants.

Du Dix-huit Janvier mil huit cent quatre-vingt-six, à Neuf heures du matinN° 4
ACTE DE DÉCÈS de Jean, Severin, Charlois
Elisa, Rosalie, Baud

décédé le jour huit à six heures du matin profession de Ancien
Monsieur âgé de soixante-dix ans, né à Revest
 département de la Var domicilié à La Gard
 fil de jean, Elenne, Sarent, Charlois né à Revest département
 de la Var et de jean, Marie, Vignola, Vidal département
 née à Revest département de la Corse

Sur la déclaration à moi faite par Vausse, Antoine âgé
 de quarante-huit ans, profession de Comptable domicilié à La Gard
 qui a dit être assuré du décès du défunt et par Scavlaud, Euvrel
 âgé de vingt-six ans, profession de Marchand de vins
 domicilié à La Gard qui a dit être assuré du décès du défunt

Et ont les déclarants, Signé François, Jean-Baptiste, Euvrel
 constaté, suivant la loi par moi délégué par Monsieur le Maire de La Gard

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture
 du présent acte a été donnée aux déclarants.